

Assemblée extraordinaire de l'AMOBSL
Tenue le mercredi 11 octobre 2023, de 19h00 à 20h05
Via Microsoft TEAMS (visioconférence)

Sont présents : 51 membres de l'AMOBSL

Dr Simon Delisle (organisateur de la réunion TEAMS)

Dre Veronique Clapperton

Dre Natalia Vo

Dr Vincent Lessard

Dre Elodie Mongeau

Dre Annie Deschenes

Dre Pascale Fournier

Dr Patrice Tremblay

Dr Pierre-Luc Sylvain

Dre Josée Bouchard

Dre Monique Leger

Dre Julie Fortin

Dre Audrey Levesque

Dre Kathleen Brisson

Dre Hélène Cambron

Dre Jasmine Frappier

Dre Annie Charbonneau

Dre Emilie Gagnon

Dr Jean-Francois Herard

Dre Catherine Poirier

Dre Jacynthe Vallée

Dre Genevieve Drapeau

Dre Marie-Soleil Lanthier-Veilleux

Dre Sarah Michaud

Dre Isabelle Dumont

Dre Isabelle Plourde

Dr Olivier Groulx

Dre Élisabeth Guévin-Duchesne

Dre Joëlle Lavoie Guénette

Dre Lisa Lebrun

Dre Isabelle Landry
Dre Marie-Eve Bergeron
Dre Alexandra Barrette
Dre Sophie Gervais
Dre Stéphanie Houle
Dr Mathieu Roy
Dre Cynthia Dumaresq
Dr Jocelyn Morin
Dre Jade Beaulieu
Dre Evelyne Poulin-Trepanier
Dr Tommy Belanger-Lizotte
Dre Jacinthe Bordeleau
Dre Johanne Roy
Dre Julie Lessard
Dre Milie-Eve Larose
Dr Mathieu Pigeon
Dre Genevieve St-Georges
Dre Myriam Ouellet
Dr Eric Lavoie
Dre Caroline Lamarre
Dre Virginie Lehoux

Est

invité

spécialement :

Dr Michel Desrosiers - Directeur des affaires professionnelles de la FMOQ

1. Ouverture de l'assemblée par Dre Nathalia Vo
2. Vérification du Quorum
→ Quorum atteint
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Dre Jasmine Frappier, appuyée par Dre Veronique Clapperton.

Dre Vo mentionne que le format de réunion par visioconférence (Microsoft Teams) a été convenu à la demande de plusieurs membres, vu la distance géographique considérable entre les différents médecins membres de l'AMOBSL. Une réunion en présentiel aurait probablement amené un taux de présence plus faible.

4. Proposition d'amendement aux statuts de l'AMOBSL

Dr Michel Desrosiers mentionne qu'il était le président de l'élection du 20 septembre 2023 et avait validé au préalable avec la présidente sortante de l'AMOBSL s'il y avait des contraintes particulières avant de procéder à l'élection. [...] Certains candidats ont présenté leur candidature à l'élection « sur le plancher », n'ayant pas soumis au préalable leur bulletin de candidature. Dr Desrosiers explique l'article 9 des statuts de l'AMOBSL.

« Tout membre en règle pratiquant la médecine dans la région depuis douze mois, en date de l'assemblée générale annuelle, peut être administrateur de l'association. Pour être éligible au poste d'administrateur, un membre en règle doit avoir l'appui de deux membres en règle de l'Association. »

Pour être éligible au poste de président et vice-président, un membre en règle doit avoir complété au moins un mandat dans les quatre dernières années à titre d'administrateur de l'Association. »

Suite à la révision des statuts de l'AMOBSL à la suite de l'élection, Dr Michel Desrosiers a constaté que Dre Véronique Clapperton ne rencontrait donc pas les critères de l'article 9, donc son élection en tant que présidente de l'AMOBSL n'était pas valable. Il en a donc informé la vice-présidente élue, Dre Natalia Vo. Pour les autres postes à l'élection du 20 septembre 2023, Dr Michel Desrosiers n'y voyait pas de contraintes particulières et ils respectaient les règlements en place.

Dre Vo demande aux membres s'ils ont des questions pour Dr Desrosiers. Aucune question.

Dre Vo mentionne qu'elle a discuté avec Dr Desrosiers le lendemain de l'élection pour déterminer les alternatives s'offrant à l'AMOBSL pour le vice d'élection.

3 options ont été mis sur la table :

- 1) *Coopter comme président un candidat respectant les critères indiqués dans les statuts*
- 2) *Demander une AG extraordinaire pour réviser les statuts afin de valider la candidature de la présidente élue*
- 3) *Demander une nouvelle élection pour tout le CA*

Le CA de l'AMOBBSL s'est donc réuni le 26 septembre 2023 pour choisir l'option à privilégier. Vu la validité des autres postes à l'élection, il a été déterminé de ne pas déclencher une nouvelle élection pour tous les postes.

Coopter ne semblait pas intéressant non plus, car le CA estimait que les membres avaient tous le droit de se prononcer.

Donc l'option 2 semblait la meilleure.

Le CA a validé avec la FMOQ si d'autres associations régionales avaient au sein de leurs statuts la même règle que l'article 9 des statuts de l'AMOBBSL.

Dr Desrosiers précise que 4 des 18 associations régionales ont l'exigence « *Pour être éligible au poste de président et vice-président, un membre en règle doit avoir complété au moins un mandat dans les quatre dernières années à titre d'administrateur de l'Association.* »

Ce qui signifie que la majorité des associations régionales (14 sur 18) n'ont pas cette règle. Par exemple, ni la Gaspésie ni la Côte-Nord n'ont cette règle.

Dr Desrosiers mentionne que chaque association régionale a le libre choix de décider de leurs statuts.

Il est mentionné par Dr Vo que la règle actuelle de l'article 9 des statuts pourrait empêcher des candidats intéressants de se présenter à la présidence ou à la vice-présidence.

L'amendement de l'article 9 proposée par le CA actuel est donc :

« *Tout membre en règle pratiquant la médecine dans la région depuis douze mois, en date de l'assemblée générale annuelle, peut présenter sa candidature pour tous les postes en élection à l'Association. Pour être éligible au poste d'administrateur, un membre en règle doit avoir l'appui de deux membres en règle de l'Association* ».

Dr Patrice Tremblay croit plutôt que la démarche de ce soir valide le vice de procédure. De rendre vrai ce qui est un vice est un peu délicat. Il serait plus démocratique que l'élection complète se refasse car cela permettra à d'autres candidats non présents le 20 septembre 2023 de se présenter ou de s'exprimer. Il juge disgracieux le fait de changer le statut actuel. Pour que les membres soient bien représentés, il croit que ce serait mieux que le président ait acquis au préalable une certaine expérience syndicale à l'AMOBBSL.

Dre Vo demande à nouveau aux membres s'il y a des questions pour Dr Desrosiers.

En l'absence de questions, Dr Desrosiers quitte la réunion.

Dre Vo précise que cette proposition d'amendement de l'article 9, tel que présenté sur l'ordre du jour envoyé aux membres, a au préalable été validée par un avocat à la FMOQ.

Dr Simon Delisle croit qu'il s'agit d'une démarche transparente pour laisser la chance à plus de membres de se présenter à la présidence. Il précise que l'amendement doit être accepté aux 2/3 (66%) des membres pour que celle-ci soit adoptée.

Dre Josée Bouchard demande si l'article des statuts qui mentionne qu'il faut présenter son bulletin de candidature aux élections 10 jrs à l'avance de l'AG sera aussi amendé en vue des prochaines élections dans 2 ans.

Dre Vo mentionne que ce n'est pas considéré pour l'instant, mais mentionne aussi qu'il y aura une révision plus exhaustive des statuts à venir éventuellement.

Dre Vo souligne aussi qu'elle a vérifié avec l'avocat de la FMOQ qu'il était conforme de procéder ce soir à l'élection « sur le parquet » du nouveau président de l'AMOBLS, considérant que le poste est actuellement vacant.

Dr Mathieu Roy relate l'observation que le courriel d'invitation aux membres pour les élections lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 septembre dernier incluait un appel à tous les membres pour s'impliquer, et ne précisait pas explicitement les différentes règles de l'élection, en particulier l'article 9 des statuts de l'AMOBLS.

Dre Josée Bouchard répond que les statuts sont publiques et que n'importe quel membre aurait pu faire la demande de les consulter.

Dre Vo souligne que peu de membres étaient au fait des statuts, raison pour laquelle elle les a inclus dans l'invitation aux membres à la réunion de ce soir.

Dr Delisle présente la formule de vote électronique pour ce soir et demande aux membres s'ils préfèrent voir les résultats du vote en % ou non. La divulgation des votes en % implique la visualisation en direct des résultats au fur et à mesure que les membres votent. La majorité semble tendre vers le désir de voir les résultats en % en direct.

Dre Vo demande si quelqu'un est en désaccord avec la formule de vote de ce soir. Personne ne manifeste son désaccord.

Dr Delisle sera le scrutateur et ne pourra donc participer au vote.

Puisqu'il n'y pas de président d'élection de nommé, Dre Vo se présente comme présidente d'élection et donc n'aura pas le droit de vote.

Dre Vo demande donc si quelqu'un demande le vote concernant l'amendement de l'article 9 des statuts. Le vote est demandé par Dr Patrice Tremblay et par Dre Josée Bouchard.

Les résultats en direct sont les suivants (45 membres ont voté) :

37 Oui à l'amendement (82%)

4 Non

4 Abstentions

A noter que Dre Josée Bouchard a manifesté son impossibilité de voter via son téléphone intelligent, malgré les tentatives de quelques membres de l'aiguiller vers la section du « chat » où il fallait aller pour voter. Dre Bouchard n'a pas souhaité exprimer verbalement son vote alternativement.

A noter que la validité des membres votants a été confirmée par l'inscription de leur présence dans la section « chat », en plus de la liste des participants à la réunion Teams.

Il y a aussi eu confirmation de la plupart des membres votants par caméra, appuyée par l'enregistrement de la réunion Teams.

5. Élection – poste de président de l'AMOBLS

La candidature de Dre Véronique Clapperton est appuyée par Dre Catherine Poirier et Dre Annie Deschesnes.

Dre Vo demande aux membres s'il y a d'autres candidatures à la présidence. Personne ne se manifeste.

Dre Clapperton se présente aux membres. Elle se dit désolée de la façon que cela se soit présenté à l'AGA. Si elle avait été au courant de l'article 9 des statuts, elle ne se serait pas présentée pour ne pas contrevenir aux règles. Les raisons qui l'ont poussé à se présenter le jour même de l'élection du 20 septembre sont les suivantes : peu de jeunes médecins étaient présents à l'AGA. Elle s'est donc demandé s'il y avait un essoufflement pour la cause syndicale, et trouvait aussi faible le taux de participation pour les autres postes. Elle était aussi interpellée par la perte de Dre Bouchard comme femme à la commission des présidents de la FMOQ. Dre

Clapperton a obtenu l'appui de Dre Vo comme alliée pour collaborer au sein du CA. Même si elle n'a pas d'implication syndicale récente, Dre Clapperton se dit interpellée par les dossiers FMOQ à venir. Ce sera bientôt l'opportunité de se prononcer dans la négociation pour l'accord-cadre FMOQ-MSSS à venir. Cela va influencer de façon significative notre façon de pratiquer. De plus, une pénurie de médecin au Bas-St-Laurent est à venir, car 24% des membres ont plus de 60 ans. Celle-ci se dit aussi interpellée par la hausse des médecins de famille qui quittent pour le privé, ainsi que par le désintérêt au Québec pour la résidence en médecine familiale. Elle est préoccupée par le fait que le Bas-St-Laurent remporte la palme pour le plus haut taux de burn-out par médecin. Donc il faut saisir l'opportunité de négocier pour l'accord cadre afin d'améliorer nos conditions de pratique. Il s'agit d'un moment charnière. On devra réfléchir davantage sur le modèle de capitation, est-ce vraiment ce qui est le plus souhaitable?

Dre Clapperton présente son profil de pratique médicale varié, incluant une pratique en 1ère ligne, en 2^e ligne et en enseignement, incluant aussi une participation à l'AMM, aux services aux patients orphelins.

Elle a aussi siégé pendant 5 ans au DRMG. Elle connaît bien les RLS du Bas-St-Laurent.

Elle termine en mentionnant par souci de transparence qu'elle a fait la demande d'une sabbatique de 6 mois, pour un projet familial en anglais, avec possibilité qu'elle travaille à temps partiel en sans rendez-vous en anglais. Elle mentionne que son projet n'impactera pas sa disponibilité comme présidente à l'AMOBLSL.

Dre Clapperton est par la suite élue Présidente de l'AMOBLSL par acclamation.

6. Présentation des membres du CA

Pour conclure la réunion, les autres membres du CA se présentent officiellement aux membres de l'AMOBLSL. En ordre de présentations :

Dre Vo

Dre Annie Deschesnes

Dre Elodie Mongeau

Dr Simon Delisle

Dr Vincent Lessard

[Le contenu des présentations de chaque membre du CA a été omis du procès-verbal actuel, par souci de brièveté]

Il est souligné que Dre Marie-Hélène Leblance est absente ce soir car est en vacances.

Dre Vo et Dre Clapperton annoncent aux autres membres le plan du CA de visiter tous les RLS cet automne, afin de prendre le pouls des membres du Bas St-Laurent.

Dre Josée Bouchard tient à féliciter le nouveau CA et nous demande de ne pas oublier les médecins travaillant hors-GMF.

Dre Vo remercie Dre Bouchard pour son travail acharné et la souligne comme étant parmi les première femme à siéger à la FMOQ.

La clôture de la réunion à 20h05 est proposée par Dre Vo et secondée par Dr Simon Delisle.

Dre Vo remercie tous les participants de leur présence et les invite à se manifester s'ils ont aimé le format de réunion par visioconférence de ce soir.